



**Journée régionale de formation des personnels des ESAT  
27 janvier 2010 – Palais des Congrès de Pontivy (56)**

**Compte-rendu de l'atelier 3**

**Atelier 3 : Comment assurer la bientraitance des usagers ?**

*Animation de l'atelier :*

- Sophie ALIBERT, ESAT Les Bruyères, ADAPEI, Plumelec (56)
- Jean-Yves BROUDIC, CREAL de Bretagne

**1) Intervenants :**

- Anne Beaudoin, ESAT Les Genêts d'Or, Plabennec

*Anne Beaudoin présente la conception de la bientraitance : ce n'est pas le contraire de la maltraitance, mais l'idée est de garder la mémoire du risque. C'est une démarche volontariste et positive, inspirant des actions collectives et individuelles.*

*Elle est inscrite dans le cadre légal et réglementaire définissant les droits des personnes vulnérables (droits de l'Homme, droits de la personne handicapée, lois de 2002 et 2005).*

*Elle est à comprendre dans l'idée du respect de la personne accompagnée par des professionnels, et de sa reconnaissance comme sujet : en palliant ses déficiences et en s'appuyant sur ses compétences.*

*Elle s'inscrit dans une culture de questionnement permanent, référée à une éthique professionnelle.*

*La bientraitance n'est réductible ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. Elle induit un aller-retour permanent entre penser et agir.*

*- Jean-Yves Broudic rappelle quelques éléments mentionnés dans les recommandations de l'ANESM : le respect de la singularité de la personne, la vigilance quant à la sécurité et au sentiment de sécurité de la personne, la stabilité du cadre institutionnel.*

*Il présente l'action mise en place sur ce thème à l'ESAT Atelier du Prat à Vannes, avec l'intervention d'une psychologue clinicienne visant à élaborer un référentiel bientraitance propre à l'établissement et à déterminer le rôle d'un « veilleur de bientraitance » chez les usagers et les professionnels. Cette démarche a été mise en place à partir de remarques, constats et questionnements de différents professionnels dans des groupes en formation*

**2) Les échanges**

*Parmi les différentes questions abordées par les participants de l'atelier, on peut citer :*

- la responsabilité des encadrants des personnes handicapées dans les ateliers en cas de fugues par exemple ;
- les problèmes qui peuvent résulter de la consommation d'alcool par des travailleurs handicapés qui utilisent des machines ; l'usage d'alcotest dans ces circonstances ?
- dans tel établissement, la mise en place d'un Comité de vigilance relative à la bientraitance – maltraitance, composée de l'infirmière, du psychologue et de plusieurs moniteurs, avec une réunion régulière, trimestrielle ;

*- le trop d'interventions de la part de professionnels ne peut-il pas aussi avoir pour conséquence un risque de maltraitance, dans la mesure où l'encadrant est amené à demander trop de choses au travailleur handicapé ?*

*- les questions de sécurité matérielle sont décisives dans les ateliers : un professionnel mentionne une action sécurité pour repérer tous les risques pour les travailleurs handicapés dans les ateliers, avec une intervention extérieure à l'ESAT ;*

*- une psychologue rappelle également que les troubles psychiques peuvent générer chez certains travailleurs handicapés des blocages devant certaines tâches, devant des contraintes matérielles ou des consignes de sécurité et qu'il est important dans ces situations de réussir à parler entre professionnels et avec la personne concernée de ce qui lui paraît ainsi étrange.*